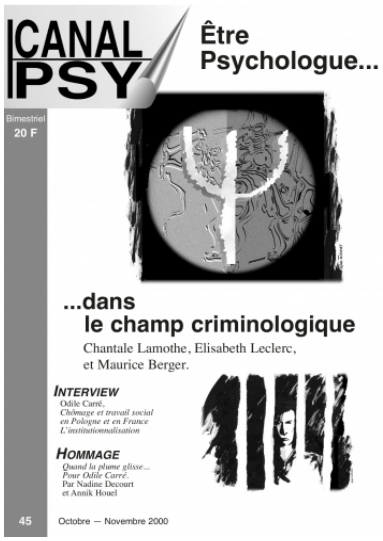

Illustrations : Agnès Monnet

Canal Psy
ISSN : 2777-2055
Publisher : Université Lumière Lyon 2

45 | 2000
Être psychologue dans le champ criminologique

https://publications-prairial.fr/canalpsy/index.php?id=1084

Electronic reference
« Être psychologue dans le champ criminologique », *Canal Psy* [Online], Online since 04 novembre 2020, connection on 12 juin 2024. URL : https://publications-prairial.fr/canalpsy/index.php?id=1084

DOI : 10.35562/canalpsy.1084

ISSUE CONTENTS

Albert Ciccone
Édito

Dossier. Être psychologue dans le champ criminologique

Chantale Lamothe
École de police

Élisabeth Leclerc
Ni pour les uns, ni pour les autres

Élisabeth Leclerc
Ruptures et retour du clivé

Maurice Berger
Le rôle de l'expert dans les situations d'inceste

Interview

Odile Carré
Chômage et travail social en Pologne et en France

Hommage

Annik Houel and Nadine Decourt
Quand la plume glisse…

Édito

Albert Ciccone

TEXT

1 Je profite de cet éditorial pour souhaiter une bonne rentrée aux étudiants de FPP et du CFP, ainsi qu'aux lecteurs (nombreux) de ce journal, et pour signaler quelques modifications dans notre équipe.

2 Je salue tout d'abord Vigé Franchi, qui a rejoint notre équipe d'enseignants sur un poste de maître de conférences à l'interface du département formation en situation professionnelle et du département de psychologie sociale. Son expérience et ses compétences en particulier dans le champ de l'interculturalité seront très appréciées et très utiles.

3 Un changement important est à noter : Monique Charles passe le relais de la rédaction de *Canal Psy* à Noëlle D'Adamo. Je remercie Monique au nom de toute l'équipe du département pour son engagement dans ce travail à *Canal Psy* durant trois années. Sa grande culture, son intelligence et sa créativité ont donné à ce journal les qualités d'une revue pertinente d'idées, d'expériences et de travaux disponibles et facilement utilisables aussi bien par les étudiants, les praticiens et les universitaires. Les ouvertures qu'elle a proposées et engagées seront poursuivies et confirmées, notamment par Noëlle D'Adamo. C'est avec grand plaisir que j'accueille Noëlle, qui s'est d'ailleurs déjà mise activement au travail pour faire vivre ce journal et le faire profiter de la richesse de ses idées et de ses projets. Je salue tout particulièrement sa motivation à ouvrir encore davantage *Canal Psy* à la participation des étudiants et à continuer d'améliorer sa présentation et sa diffusion.

4 Bonne lecture à tous.

AUTHOR

Albert Ciccone
IDREF : https://www.idref.fr/03054811X

ISNI : http://www.isni.org/0000000116003212
BNF : https://data.bnf.fr/fr/12194130

Dossier. Être psychologue dans le champ criminologique

École de police

Exemple de l'École nationale supérieure de la police

Chantale Lamothe

DOI : 10.35562/canalpsy.1179

OUTLINE

La transmission
L'interculturalité
La variété des références
Autres perspectives

TEXT

1 Le métier de policier chacun de nous pense le connaître et en connaît certains aspects à travers les médias, les séries, les polars. Entre fiction et réalité, nous avons notre représentation. Uniformes, armes, menottes, battons, arrestations, renvoient au Héro, fin limier ou simple flic, voir ripou, résultat de la construction psychique fantasmatique individuelle et collective.

2 La pratique professionnelle avec sa « paperasserie » administrative et judiciaire indispensable, ses missions urgentes, imprévisibles, incontournables et parfois indues, source de désillusion pour le jeune fonctionnaire, le positionne à la charnière de l'actualité avec ses changements permanents et de l'administration avec son fonctionnement hiérarchique et ses règles. Appartenant aux forces chargées de faire respecter la loi, maintenir l'ordre, au contact de la population, il est au cœur des tensions entre les forces de maintien et de changements créatrices du relief social.

3 **Soumis à des doubles contraintes** : réelles telle que l'obéissance à des ordres donnés par la hiérarchie quel que soit le grade et nécessaires à toute mission de sécurité publique, judiciaire ou de renseignements et l'autonomie sur le terrain. Monjardet (1996, p. 88-98) parle d'inversion hiérarchique dans son ouvrage *Ce que fait la police*.

4 Ou des rôles perçus comme antagonistes par les personnels comme c'est le cas de ceux de répression et de prévention. Réprimer est parfois difficile à conjuguer avec une bonne image de la police nationale dans certains contextes. Comment être répressif et garder une bonne image aux yeux d'un public en sachant que tout citoyen peut être à tour de rôle à contrôler, à sanctionner, à aider, à entendre ?

5 Le commissaire de police, chef de service, n'échappe pas à ces paradoxes, il les gère. La désignation de « patron » par le personnel recouvre elle aussi une réalité à double contrainte d'une gestion du personnel et du matériel limité par l'organisation centralisée. Pour illustrer nous pouvons prendre l'exemple des mutations gérées au niveau central, le chef de service dit « patron » du commissariat de quartier doit assurer les missions avec le personnel ainsi affecté.

6 Être policier, c'est aussi la violence à laquelle il faut faire face, voire exercer. C'est affronter la souffrance et continuer sa mission au risque d'un traumatisme (Audet, Katz, 1999, p. 32). C'est l'adaptation aux incontournables évolutions de la société modifiant les pratiques, changeant les repères.

7 Que peut apporter le psychologue dans un tel contexte où les objectifs sont définis au plan national et liés aux choix de société de nos élus et pris dans les contraintes et les paradoxes comme tout le personnel ? Quel rôle peut-il avoir dans une École nationale supérieure de la police nationale ?

8 En 1982, une direction de la formation de la police nationale est créée et organise avec la Société Interface une enquête auprès de l'ensemble du personnel de la police nationale (Ministère de l'Intérieur, 1983).

9 Pour faire suite aux attentes des fonctionnaires, 20 psychologues sont recrutés pour améliorer le recrutement, participer à la formation et réaliser des études nécessaires à ces travaux. En 1990, l'ENSP ouvre un poste à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or pour apporter l'éclairage de la psychologie appliquée au management.

10 Quelles sont les connaissances, méthodes, issues de la psychologie, utilisables par les commissaires de police ? Comment les transmettre à des non spécialistes ? Quels risques d'incompréhension, d'erreurs,

de dérives voire de déstabilisation pouvons-nous prendre ? Quelles limites devons-nous imposer dans le respect du code de déontologie ? Quels autres apports du psychologue devons-nous envisager, voire proposer ?

11 Nous allons aborder ces questions liées à la psychologie appliquée au management sous l'angle de la **transmission** dans la formation initiale (FI), **l'interculturalité, la variété des références et ouvrir à d'autres perspectives**.

La transmission

12 Formation Initiale ou Formation Continue, nous savons que la connaissance de la dynamique psychique individuelle ou collective intra psychique ou inter actionnelle, est importante pour les métiers où les relations humaines sont le moteur principal de l'activité comme c'est le cas pour les commissaires de police. Nous savons aussi que l'approche psychologique implique une appréhension au-delà du raisonnement intellectuel. Comprendre le comportement humain, l'interaction, c'est appréhender la part du soi dans l'échange. Mais aussi saisir la dynamique au-delà de ce qui se donne à voir et à entendre. C'est également accepter la différence de l'« autre » irréductible à « ce que je vois, je sais ».

13 En formation initiale, l'hétérogénéité des promotions composées par moitié de jeunes issus des universités de droit, et par moitié de fonctionnaires expérimentés issus du concours interne, apporte à la fois plus de complexité et de richesse.

14 Trois questions centrales se posent : que transmettre ? pour quels usages ? et comment ? Les attentes se situent dans les domaines :

- de la dynamique des groupes,
- de la motivation, démotivation, remotivation du personnel,
- de l'évaluation et des méthodes pour communiquer une notation,
- de la gestion du stress et de la violence,
- de la communication interne aux services et vis-à-vis du public,
- des processus de changement,
- mais aussi au niveau d'une réflexion sur l'identité professionnelle et la place du commissaire de police pour répondre aux questions « pour qui je travaille ? où dans la chaîne hiérarchique ? avec quel effet ? »

15 Autant nous pouvons rapidement mettre en place et répondre sur la gestion du stress par des apports théoriques articulés à l'expression de témoignages de fonctionnaires présents ou enregistrés, dans des petits groupes animés par un psychologue expérimenté, autant il est plus délicat d'entrevoir des apports ponctuels sur des processus complexes tel que la communication, le changement, la dynamique des groupes, où la vulgarisation simplificatrice risque de transformer l'apport théorique ou méthodologique en recette tant attendue mais jamais pertinente dans l'actualité de la relation sous le poids de la réflexion intégrant les limites, les ambiguïtés et contradictions des fonctionnements humains.

16 Le psychologue doit-il les transmettre lui-même ? Quelles stratégies d'apprentissage utiliser vis-à-vis d'un public qui ne peut s'identifier au formateur-psychologue ?

17 Malgré les méthodes actives de pédagogies des adultes, l'efficacité de l'apprentissage se heurte au désir d'apprendre lui-même lié à l'intérêt de la matière compte tenu de l'anticipation possible de son utilité sur le terrain. Cette dernière est parfois difficilement imaginable pour un jeune étudiant de droit.

18 Et si le formateur est policier, se rajoute un niveau de transmission, de déformations et l'instrumentalisation des connaissances psychologiques pas faciles à appréhender mais à intégrer dans des nécessités bien concrètes.

L'interculturalité

19 Se pose ici l'interrogation des différences culturelles de deux professions, nous devons appréhender la vision du policier avec ses contraintes pour traduire l'approche psychologique dans son langage avec les réserves, mise en garde vis-à-vis d'une trop tentante simplification. Et si par exemple pour l'entretien de notation une procédure est envisageable, il n'en reste pas moins que l'efficacité sera celle de la qualité de la relation en fonction du contexte du moment et de l'histoire de cette relation tout au long de l'année. C'est ces derniers aspects que l'élève doit s'approprier dans l'apprentissage proposé par le professeur-commissaire encore faut-il qu'il ait lui-

même appréhendé les différents paramètres d'une telle situation au-delà de ses expériences antérieures.

20 Nous avons ici à conseiller, voire former un formateur tout en tenant compte non seulement de ses connaissances en la matière (management, psychologie), mais également de ce qui ne pourra pas être transmis, des standards de comportements dans le milieu policier, des représentations du métier et des missions.

21 Comment transmettre, faire prendre conscience du rôle des besoins du Moi, besoins de repères, de direction, besoins narcissiques et de l'indispensable reconnaissance du travail pour transformer la souffrance à travers l'alchimie du plaisir en motivation et réduire le risque de névrose (Dejours, 1998) ?

22 Jusqu'où pouvons-nous, devons-nous aller dans ces apports et avec quel travail pour qu'ils soient compris et pas seulement entendus comme une injonction à faire ?

La variété des références

23 L'hétérogénéité des sujets traités du domaine clinique comme les addictions, l'approche de la psychologie sociale, comme la psychologie des foules, ou de la psychologie du travail (exemple d'une étude sur les conditions de travail dans les services de police de la région lyonnaise), aux apports des sciences cognitives, nous obligent à ne pas rester dans un champ de spécialité trop étroit et font du psychologue dans ce secteur d'activité, un « généraliste » avec une connotation en fonction de notre spécificité d'origine (clinique, travail, social, expérimentaliste). Mais c'est surtout le travail en collaboration à partir de nos différentes références théoriques qui nous permet d'élaborer des propositions auprès des directions des services par exemple : le travail de réflexion et d'optimisation de nos réponses à la demande de la Direction de la Formation dues à la mise en place de la police de proximité. Cet appel à la variété des compétences va jusqu'à la sollicitation d'intervention d'un praticien ou d'un chercheur pour traiter un thème précis.

Autres perspectives

24 Outre les apports des psychologues pour le recrutement des personnels des différents corps et les sélections internes pour constituer des équipes spécialisées tels que RAID, GIPN, c'est au niveau du soutien que la compétence du psychologue est sollicitée. La création en 1996 d'un service de soutien psychologique opérationnel signe l'intérêt pour l'institution de la prise en compte de la souffrance du personnel. L'utilisation des nouvelles technologies, les évolutions sociales et les changements adaptatifs de l'institution policière, modifient les repères des policiers, transforment leurs pratiques policières et les comportements managériaux, pourrons-nous dans ce contexte prétendre apporter une aide à la réflexion aux chefs de service ?

BIBLIOGRAPHY

Audet J., Katz J.-F., *Précis de victimologie générale*, Dunod, Paris, 1999.

Dejours C., *Souffrance en France*, Seuil, Paris, 1998.

Dupeyron N. (dir.), « Être flic aujourd'hui », *Revue panoramique*, 33, 1998.

Gleizal J.-J., *Le désordre policier*, PUF, Paris, 1985.

Jeanjean M., *Un ethnologue chez les policiers*, Métailié, Paris, 1990.

Lhuilier D., *Les policiers au quotidien. Une psychologue dans la police*, L'Harmattan, Paris, 1988.

Ministère de l'Intérieur, *Les policiers, leurs métiers, leur formation*, La Documentation française, Paris, 1983.

Monjardet D., *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, La Découverte, Paris, 1996.

Oligny M., *Stress et burnout en milieu policier*, Presses universitaires du Québec, 1990.

Roussillon R., conférence Sup. de Co. Saint-Étienne le 16/11/1993 « L'inconscient existe-t-il dans l'entreprise ? ».

AUTHOR

Chantale Lamothe

Ni pour les uns, ni pour les autres

Élisabeth Leclerc

DOI : 10.35562/canalpsy.1181

TEXT

1 Êtes-vous pour les détenus ou êtes-vous pour le personnel ? Comment répondre à cette question, cruciale pour certains, qui placent spontanément par méconnaissance de la fonction le (la) psychologue clinicien (ne) en Direction Régionale en position de juge et arbitre du ou des individus susceptibles de la rencontrer.

2 Travailler au siège d'une Direction Régionale de l'Administration pénitentiaire en tant que clinicienne confère une place institutionnelle au sein d'une équipe dont les membres ont une responsabilité régionale, ce qui induit un risque de confusion sur le rôle et les fonctions du psychologue qui est dans une position transversale non hiérarchique à cheval sur le département administratif qui s'occupe de la gestion des ressources humaines et les services qui s'occupent de la population pénale [1] en milieu fermé comme en milieu ouvert. À Lyon, le rôle de conseil institutionnel comme celui de source éventuelle de consultation spécialisée lui est dévolu. Sa neutralité découle du non engagement thérapeutique de cette position. Les expressions souvent consacrées à ce type de travail sont « redonner du sens », « être à l'écoute », « proposer des liens », ce sont aussi les expressions familières du cadre thérapeutique, d'où la fréquente confusion, bien compréhensible du reste pour les « non-spécialistes » entre le soin au sens classique du terme et l'effet apaisant que peut procurer une mise en parole dans le cadre confidentiel que confère le code de déontologie au psychologue qui entreprend un entretien individuel ou groupal.

3 Mon propos a pour objectif d'étudier les effets structurants des consultations cliniques aussi peu prononcés soient-ils, se démarquant d'un cadre thérapeutique tant par leur non engagement dans la durée, que par les limites techniques données par le clinicien.

4 Le domaine de la psychologie clinique a été entre autre étudié par Daniel Lagache. Dans son ouvrage *L'unité de la psychologie* (1979), tout en la comparant à la psychologie expérimentale il rappelle ce que lui-même avait dit en 1945 : « Malgré sa résonance médicale, le terme "Psychologie clinique" ne veut pas dire psychologie pathologique, bien que la psychologie clinique prétende embrasser dans un même ensemble les conduites adaptées et les désordres de la conduite. » Il poursuit et décrit sa méthodologie :

> « Envisager la conduite dans sa perspective propre, relever aussi fidèlement que possible les manières d'être et de réagir d'un être humain concret et complet aux prises avec une situation, chercher à en établir le sens, la structure et la genèse, déceler les conflits qui la motivent et les démarches qui tendent à résoudre ces conflits, tel est en résumé le programme de la psychologie clinique. »

5 Puis il nous dit ensuite : ce qui intéresse le clinicien… « c'est l'être humain en tant qu'il est porteur d'un problème, et d'un problème mal résolu ».

6 Par ailleurs pourquoi se situer professionnellement par le biais d'une double dénégation et comment réfléchir à cette position institutionnelle au sein d'un « entre-deux » constant, le personnel pénitentiaire aux prises avec la population pénale, avec ses pathologies, avec ses comportements issus d'une très grande souffrance.

7 À l'évidence je travaille cependant aux côtés de ceux qui ont officiellement la double mission de surveiller et de réinsérer. Nos « sujets » de préoccupation institutionnelle commune sont les détenus mais aussi le personnel.

8 La neutralité que je défends est le moyen qui me permet d'instaurer ou de maintenir à minima l'espace « transitionnel » de pensée indispensable dans une institution située en tête d'une chaîne où se côtoient pathologie, par conséquent prise en charge sanitaire, et

répression juridique et donc blessure narcissique inévitable à assumer et accompagner pour ceux qui ont le rôle contendant et socio-éducatif, surveillants et conseillers d'insertion et de probation, sans oublier les personnels d'encadrement de chacune de ces spécificités.

9 Mes fonctions évoluent donc au sein d'un second entre-deux : entre le partenariat institutionnel avec tous ces acteurs, et le travail clinique plus individuel ci-dessus décrit.

10 En jouant avec les mots, être là, « ni pour les uns, ni pour les autres » procure un espace constant stable assorti d'une double limite. Cette double limite procède d'une de celle de mes partenaires institutionnels en interaction au-dehors avec les détenus, source d'interrogations à élaborer en commun, espace psychique interne à restituer par le biais d'analyse de situation, d'étude de cas. Mais quel cadre de travail se met en place quand cet espace partenarial devient privé, consultatif, même s'il est ponctuel ?

11 Mon travail de clinicienne consiste alors en une présence très proche de cette « neutralité bienveillante » que procure le cadre psychanalytique thérapeutique. La grande différence vient de trois points essentiels : la durée de l'entretien, variable selon le besoin du moment, et selon les circonstances plus ou moins graves, le lieu, variable lui aussi, en général in situ (c'est-à-dire au sein de l'établissement concerné) quand il y a suicide d'un détenu ou suicide du personnel, également après les agressions du personnel, ou encore à la Direction Régionale à la demande de l'agent ou du cadre qui interpelle. La troisième dimension, de loin la plus importante est le cadre interne, entre-autre technique que se donne le clinicien dans son propre psychisme et dont dépend sa neutralité qui sera de toute façon tributaire de l'étude de sa propre subjectivité, d'où l'importance de la formation continue du clinicien, de ses temps de supervision individuelle ou en groupe. Écouter des propos dont la teneur est le résultat de préoccupations infiniment variées, que se soit problèmes privés, relations au travail, craintes de rétorsions de la part de la population pénale, dynamique institutionnelle, etc. ; écouter a pour dénominateur commun de prendre en compte une interrogation « interne » souvent inconsciente de la part du ou des consultants. La réalité concrète et observable vécue par ces derniers est en général

décrite, en cas contraire le psychologue est là pour aider les intéressés à la faire s'exprimer. Cette contribution à l'expression d'un ennui étaye le Moi et permet d'évaluer avec le ou les consultants l'ampleur de ce qui les préoccupe. Réfléchir avec un tiers sur ce qui arrive, que ce soit un préjudice physique ou affectif, une sanction disciplinaire ou un problème lié à son équipe de travail procure un espace de pensée où peut se déployer l'expression des affects réprimés ou envahissants, libérant ainsi le psychisme d'une asphyxie angoissante.

12 Dans certaines circonstances, il est tout à fait intéressant que le cadre ou la commission qui sanctionne le personnel lui propose la possibilité d'être reçu par un psychologue de cette même administration. Il est arrivé également que des personnels viennent me demander un ou plusieurs entretiens après sanction de justice pénale. Le fait que ces sujets viennent sans obligation témoigne de la naissance d'un questionnement de leur part, d'un appel au secours alors qu'ils sont dans un très grand désarroi. Ceux-ci ont au moins en eux la ressource d'appeler l'environnement à l'aide, ce qui est en soi la marque de la naissance d'une appropriation subjective permettant après-coup une moindre souffrance.

13 En effet, ce lieu d'écoute clinique offert introduit là encore la dimension psychique qui repositionne et transforme la mise en acte disciplinaire. Il permet secondairement une mûre réflexion sur ce qui a amené l'agent à induire une telle action de ses supérieurs hiérarchiques et un début de réparation active et soulageante de la part de l'intéressé qui est souvent pris dans une ambivalence de sentiments contradictoires lourde à porter.

14 Mais de plus, et ceci me semble le plus important, ce moment d'échange modifie considérablement le sentiment d'identité professionnelle dévalorisante qu'il prête à son institution par pure projection de son propre vécu dévalorisant sur cette dernière.

15 Le psychologue devient un « moyen » pour exprimer les rancœurs et déceptions en apparence adressées à l'institution que l'on peut enfin dénoncer sans risque puisque le contenu de l'entretien est confidentiel et sans aucune conséquence sur la suite des évènements. Un interlocuteur est bien là, neutre dans son écoute mais permettant une certaine confiance parce que ne jugeant pas. Il connaît et

représente l'administration, ses rouages, ses travers et incomplétudes qui sont en général, il faut le souligner, faiblement dénoncés : il permet ainsi un apaisement par le biais du dialogue, l'extériorisation de ce qui fait mal, quand, dans une évolution favorable, le rappel à l'ordre a pour effet de signaler des limites et d'induire un comportement différent.

16 En effet, très rapidement viennent en filigrane différentes sortes de vécu selon les individus. Injustice, peur, culpabilité, persécution, etc., les affects sont au-devant de la scène, exprimés de façon détournée car ils reprennent en général des vécus enfouis depuis longtemps, en lien avec des évènements passés de la vie privée.

17 Les sanctions dans la vie en général, ont souvent été opérées par les réalités de la vie elle-même : deuils, maltraitance, ruptures du milieu familial mais aussi fréquemment durant l'enfance et l'adolescence par la famille ou le milieu scolaire. Un comportement au travail qui interpelle par des excès de toute nature est parfois un appel à une sanction ancienne non résolue, dans une répétition inconsciente des conséquences passées d'un événement dont la résultante punitive fut traumatique et qui laissa des traces psychiques, telle la grenaille éparpillée autour de l'impact d'un fusil de chasse.

18 Quand des traces historiques remontent ainsi, l'entretien consiste en général à aider à identifier le passé, ce qui vient du dedans enfoui et réactivé par les évènements présents qui font office de détonateur. Je n'ai encore jamais eu à réceptionner de confusion délirante. Mon travail consiste de toute façon à orienter le consultant vers un CMP ou vers un cabinet privé.

19 La double limite de mon travail est en fait située au sein du cadre clinique mis en place : limite dans le temps, limite dans l'espace : dedans-individuel/ dehors-institutionnel donnée par la confidentialité, espace privé au sein duquel peut se déployer pour un temps contenu une bribe d'histoire personnelle. Cette séquence clinique peut ainsi devenir pour le consultant un moment de réparation avec son histoire personnelle et professionnelle.

20 Il me semble clair que mon appartenance institutionnelle, espace commun avec le consultant, participe de cette restauration ponctuelle par ce « Moi/non-Moi » commun, en étayage, mais elle

s'efface derrière mon écoute clinique qui elle, par son cadre, introduit une extériorité psychique qui interagit sur la différenciation Moi/non-Moi par le biais des organisateurs que sont le temps et l'espace.

21 Pour conclure, la négation « est une manière de reconnaître ce qu'elle nie », nous dit André Green dans son chapitre « La double limite [2] » puis, à propos du travail du négatif, concept qui actualise tout cet entre-deux du transitionnel « la pensée ne consiste pas à lier des processus mais à les re-lier, après qu'un effacement les a disjoints ».

22 Être « ni pour les uns ni pour les autres » affirme bien sûr le désir de s'offrir « pour » quelque chose, peut-être pour faire apparaître dans l'ici et maintenant à travers l'échange consultatif, ce qui en creux était prêt à ressurgir et qui pourra ainsi s'effacer pour se transformer et ouvrir une voie vers l'historisation avec qui de droit et dans la durée.

23 Et puis il y a tous ceux, les plus nombreux, qui repartiront après avoir pu mettre en parole ce qui les gênait sur le moment sans pour autant avoir besoin de poursuivre une investigation plus poussée au sujet de leur être.

NOTES

1 Mission indirecte d'avis à donner sur l'orientation des condamnés en commission pluridisciplinaire après étude du dossier individuel où sont réunies les pièces pénales, dont le réquisitoire définitif, et les expertises médico-psychologiques. Par ailleurs échanges réguliers avec la responsable du département Population Pénale en lien avec les évènements du « terrain » régional qui parviennent au quotidien au siège de la DR, par exemple agression du personnel, suicide d'un détenu, mouvements de la population pénale dans tel ou tel établissement, etc. De plus participation aux dossiers transversaux comme le suivi des équipes des quartiers de mineurs, le plan d'action « Prévention suicide » des détenus ou la mise en place pour les détenus du « Projet d'Exécution de Peine » ou « PEP ».

2 Article de 1982, in *La Folie privée*, « Psychanalyse des cas-limites », Gallimard, 1992.

AUTHOR

Élisabeth Leclerc
Psychologue, Direction régionale des services pénitentiaires, Lyon

Ruptures et retour du clivé

« Enfermement » somatique et souffrance carcérale

Élisabeth Leclerc

DOI : 10.35562/canalpsy.1182

TEXT

1 Les autoagressions fréquentes en prison me semblent pour la plupart des actes significatifs des écueils des processus de mentalisation de la prime enfance. Ces conduites apparaissent [1] à la suite d'un vécu de rupture qui réactualise des traumatismes des premières années de la vie en lien avec une non intériorisation ou une intériorisation douloureuse ou déformée par le Moi, des objets parentaux.

2 L'économie psychique s'organise alors selon un mode de fonctionnement qui a pour but de protéger le Moi de l'impact de l'environnement, des intrusions du « dehors ».

3 L'arrivée en prison, rupture par excellence avec l'environnement habituel, est la plupart du temps une blessure narcissique qui maintient le psychisme du détenu dans le registre de la honte, de l'abandon, voire du vide et de l'anéantissement : blessure d'être exclu de la société, blessure de l'échec social, blessure de ce que l'image du milieu carcéral renvoie projectivement de soi-même et malgré soi-même dans un registre non élaboré.

4 Les représentations psychiques de ces êtres au passé lourd d'histoires personnelles tourmentées sont alors mêlées à des éprouvés primaires engrammés depuis l'enfance. Ces séquelles non verbalisées sont restées souvent à l'état de traces non symbolisées : elles sont réactualisées par le contexte carcéral qui provoque un traumatisme supplémentaire.

5 C'est dans ce contexte de rupture affective que surgissent alors des comportements autodestructeurs : l'auto-offensive agit, met en scène, cette « fracture » que perpétue la mise en détention ou le placement dans un lieu d'isolement encore plus ciblé comme le quartier disciplinaire [2]. Les autoagressions y sont fréquemment observées avant la fin de la première heure. Le taux de « tentatives de

suicide » (en tout cas dénommées comme telles même si le but de l'acte n'est pas de rechercher sa propre mort) y est supérieur à celui observé dans le reste de la détention. Ceci me semble indicateur du registre très archaïque dans lequel se déclenchent ces actes : la révolte, le vécu d'injustice réactionnelle à la punition qui n'en devient pas une dans la mesure où il leur est difficile d'éprouver un sentiment de culpabilité secondaire qui serait liée à une économie névrotique qui n'est pas la leur à ce moment-là : un vécu de rupture est actualisé, avec leur co-détenu, avec le reste de la détention.

6 Par conséquent, les actes autovulnérants sont agis dans un contexte de réactualisation de traces de ruptures précoces et en deçà, des ratés de la séparation moi/non-moi. Les détenus se servent de leur corps comme moyen de substitution, comme seul et dernier lieu d'échange, confondu avec l'objet maternel. C'est l'ultime objet qui leur reste à malmener, à maîtriser. Ces prisonniers ont subi en général des maltraitances corporelles et/ou affectives durant l'enfance et l'adolescence, celles-ci ont servi de contre-investissement selon un certain mode de « masochisme érogène primaire » : malgré eux, ils ont pris l'habitude de se sentir exister sur un mode malheureux, ceci évite le vide ou même l'anéantissement psychique. Ce mode de défense masochiste leur aura permis des liaisons primaires par le biais de la coexcitation libidinale, néanmoins le temps précédant le passage à l'acte sur eux-mêmes démontre une rupture de ces liaisons pathologiques quand ils décrivent un vide ou une excitation psychique. Ceci indique très précisément que ces actes ne sont plus agis dans un registre masochiste érogène primaire qui était réactionnel aux contraintes de leur environnement [3] mais dans celui d'une rupture de ces liaisons pathologiques originaires qui les protégeaient. Ils cherchent désespérément à colmater un vide ou à faire cesser l'excitation psychique par le biais d'un lien avec l'environnement en l'interpellant. Le plaisir de la souffrance corporelle n'est pas présent ni recherché. Ils le disent eux-mêmes ils sont comme anesthésiés. Les affects [4] ne sont d'ailleurs pas plus au rendez-vous. Sous couvert de revendications multiples, demande de médicaments, exigence de voir le médecin ou l'infirmière ou encore l'avocat, les menaces d'actes retournés contre soi correspondent à un besoin impératif d'échange avec l'environnement et donc de compensation à ce vide ou à cette excitation ressentis. Ces détenus

sont dans le registre des contre-investissements sensoriels perceptifs et moteurs, d'où la décharge sur leur corps, seul recours face à une mentalisation défaillante, face à un psychisme qui s'est clivé ou qui même s'est « feuilleté [5] » au fil des déboires affectifs réitérés dans leur passé. Des « zones d'ombre » (comme entre autres leurs affects), ont été enclavées et laissées de côté. Le « Moi psychique [6] » s'est organisé tant bien que mal pour survivre et s'adapter au « dehors » persécuteur en apprenant à se jouer de l'environnement, reconstituant un « dedans » supportable mais souvent construit à sa façon, dans la toute-puissance, à défaut de pouvoir élaborer un espace transitionnel bien tempéré qui, dans de bonnes conditions est la source des « symbolisations primaires [7] » puis secondaires.

7 Leurs actes ont une signification : ils sont un appel au secours envers l'environnement pénitentiaire quel qu'il soit, surveillants, médecins, éducateurs, etc. Répondre par une présence attentive suffit dans un premier temps. Un lien visuel peut être efficace. Le face-à-face prend toute sa signification.

8 Il me semble que ces profils aident à comprendre d'autres problématiques comme les déferlements psychosomatiques. Les patients qui s'autoagressent somatisent peu, même si leurs plaintes corporelles, multiples quant à elles, leur permettent d'interpeller les équipes médicales. L'acte auto-agressif est une tentative de lien somato-psychique. Pour avoir eu l'occasion de travailler également dans le contexte de maladies graves, « enfermantes » dans leur approche souvent rivée au corps et à ses douleurs, il me semble que les « actualisations » somatiques arrivent souvent aussi à la suite de traumatismes affectifs récents qui servent de détonateur dans un après-coup : le dernier impact disrupteur se perpétue au sein de zones de clivage enfouies elles aussi au sein du psychisme qui n'a que pour seul recours une décharge biologique dans le corps en lieu et place d'une mentalisation dont les affects ont été distordus voire détruits et contre lesquels se met en place tout un système de rationalisation qui permet une pseudo-maîtrise de la situation. Les détenus qui maltraitent leur corps souffrent aussi d'un besoin de maîtrise : maîtrise de l'environnement en compensation de celle d'une intériorité trop déficiente. Mais ils sont de surcroît pris dans les arcanes de l'emprise, emprise des temps premiers des échanges avec l'environnement, objet maternel insatisfaisant et, ou objet paternel absent ou persécuteur qui n'a jamais pu servir de dérivatif ou venir compenser la détresse initiale. Ils restituent en quelque sorte cette emprise par le biais de l'impact sur l'environnement du moment *via* la menace corporelle brandie à la moindre occasion mais dont l'enjeu hasardeux est parfois la vie ou la mort.

9 Dans le milieu carcéral plus qu'ailleurs apparaît donc en négatif le rôle contenant et structurant d'un tiers, un père qui serait un soutien non persécuteur, la loi acceptée parce qu'arrivant bien dosée, appelée au secours en filigrane quand ils dérangent les équipes par leurs invectives réitérées et épuisantes dans un vécu non conscient d'envahissement de leur psychisme par une imago maternelle archaïque et maltraitante. Chez de nombreux détenus les processus de retournement actif/passif des pulsions partielles sont omniprésents : la société, ses règles de vie, au lieu d'être contenantes sont pour eux persécutrices, reprenant dans une continuité les vécus de l'enfance. L'incarcération est dans leur vécu [8], dans leur ressenti, une injustice supplémentaire dont ils sont l'objet, l'acte délinquant est

un des moyens de ne plus subir. S'auto-détruire est retourner activement une passivité insupportable. L'arrivée en prison en particulier, est un moment à haut risque. Une réflexion a été menée afin de former le personnel pénitentiaire à la mise à l'écrou. Des repères matériels comme garder ses habits, pouvoir prendre une douche, avoir une présentation du règlement intérieur, connaître ses possibilités de parloir, rencontrer rapidement les équipes socio-éducatives et médicales, sont des appuis dans la réalité perceptivo-motrice qui prennent une importance certaine. Le travail d'équipe, la cohérence institutionnelle, les liens interprofessionnels associés à un espace d'écoute individuelle sont ce qui peut étayer au plus près un psychisme qui ne maîtrise plus ses clivages et dénis de la réalité qui le taraudent et menacent de se rompre.

10 Tout moyen de médiation, de support à l'échange verbal, de relance des affects est bon à utiliser auprès de ces personnalités qui par excellence ont des difficultés à les exprimer et de ce fait agissent leur mal-être psychique, ne le mettent pas en parole pas plus qu'ils ne le somatisent. Une réponse multidisciplinaire dans le registre d'une présence et d'une écoute chacun dans sa fonction, surveillant, équipe médicale, psychologue, est un moyen préventif et curatif de ce type de comportement.

NOTES

1 Elles sont d'expressions multiples : balafres, scarifications sur tout le corps, ingestions d'objets ou de substances toxiques. Ils se donnent ainsi comme mode d'expression individuelle variable en fonction de l'histoire de chacun.

2 Le Q.D. est utilisé quand le détenu a présenté un comportement violent envers son codétenu ou envers le personnel, de même quand il transgresse de façon excessive le règlement intérieur (tentative d'évasion ou bris de cellule par exemple).

3 Registre qui n'est pas celui du « bon » masochisme au sens de la tension-attente de bonne qualité que procure une intériorisation « pleine » de l'objet maternel lors de son absence et qui permet à l'enfant de la sublimer. Cette tension/excitation dénommée « masochisme érogène primaire » (et dont la dénominaton « masochisme », c'est-à-dire plaisir de la douleur prête à

confusion) décrite par de nombreux auteurs comme par exemple B. Rosenberg après Freud, est bien un des « gardiens de la vie psychique ». Dans le cas présent des auto-agressions, le masochisme pathogène qui était le leur se rompt, le passage à l'acte sur soi est le résultat d'une décharge produite par la déliaison d'une zone pathologique de l'économie psychique.

4 Les détenus qui s'auto-agressent présentent un clivage affects/représentation, cf. ma thèse, Tome I, seconde hypothèse B2d, p. 160.

5 Cf. ma thèse, 5e hypothèse in « Les autoagressions « pour-quoi » dire ? ou les retours du clivé ». (Aspects dynamiques, économiques, topiques, 1997). Sous la direction du professeur R. Roussillon.

6 Si l'on peut qualifier ainsi le niveau représentatif intra-psychique étroitement lié à un mode d'investissement corporel quel qu'il soit.

7 R. Roussillon, 1995, « La Métapsychologie des processus et la transitionnalité » in *RFP*, Tome LIX, n° spécial congrès, 1995, p. 1350, 1519.

8 Et non pas pensée forcément consciemment comme frustration, les « manques » originaires et parfois graves en lien avec l'environnement n'ont souvent pas été identifiés comme tels, ils sont restés comme des enclaves de souffrance non reconnues au sein du psychisme.

AUTHOR

Élisabeth Leclerc
Psychologue, Direction régionale des services pénitentiaires, Lyon

Le rôle de l'expert dans les situations d'inceste

Maurice Berger

DOI : 10.35562/canalpsy.1183

OUTLINE

Concernant la véracité des dires de l'enfant, le problème de l'expert est double
Quelle est la personnalité des parents ?
Comment en est-on arrivé là ?
Quel aménagement relationnel est-il possible entre l'enfant et le parent abuseur ?

TEXT

1 Le rôle de l'expert est d'éclairer les juges sur une situation, en répondant à un certain nombre de questions qui lui sont posées dans une ordonnance judiciaire. Le juge décidera ensuite comment il prend en compte ou non les réponses que l'expert lui propose. Il s'agit donc d'une position très différente de celle de thérapeute. Psychologue, enfant, et parents ne se rencontreront qu'une ou deux fois, le but n'est pas prioritairement de permettre à un sujet de s'approprier progressivement sa vie psychique et de l'aménager de manière moins conflictuelle, même si l'expert peut à un moment orienter l'entretien dans ce sens.

2 En matière d'inceste, les quatre principales questions posées par les juges sont les suivantes :

1. Quelle est la véracité des dires de l'enfant ?
2. Quelle est la personnalité des parents ?
3. Comment comprendre la situation, et comment en est-on arrivé là ?
4. Quelles sont les modalités de contact qui peuvent être maintenues entre le parent auteur des actes incestueux et l'enfant ?

3 Détaillons ces questions.

Concernant la véracité des dires de l'enfant, le problème de l'expert est double

- l'enfant est-il manipulé ?
- comment peut-on distinguer les fantasmes œdipiens incestueux qu'ont tous les enfants, de leur mise en acte effective (attouchements divers avec ou sans pénétration) par un adulte ?

1. Il existe des situations ou **l'enfant est manipulé par un parent** qui essaie ainsi de faire supprimer le droit d'hébergement ou le droit de visite de l'autre parent. Cette manipulation peut s'accompagner de menaces, par exemple : « si tu ne dis pas ça, tu ne pourras pas rester avec moi ». Ces fausses allégations sont en augmentation constante dans les situations de divorces conflictuels. Le principal outil que nous avons alors à notre disposition, et le plus important, c'est **une certaine qualité d'écoute et de tact**. Nous prenons le temps d'établir une relation bienveillante et de confiance avec l'enfant, ce qui fait qu'il se laissera aller progressivement à dire vraiment ce qu'il pense. En particulier, certains enfants de moins de 5 à 6 ans nous disent alors précisément que c'est un parent qui leur a demandé de dire ce qu'ils racontent. Il ne s'agit donc pas là d'un interrogatoire, sinon nous n'obtiendrions rien de plus que la police, et l'enfant n'aurait aucune raison de dire la vérité à un adulte qu'il ne connaît pas dans un service qu'il ne connaît pas.
2. Signalons au passage une autre circonstance dans laquelle l'affirmation d'inceste paraît inexacte : lorsqu'elle est émise par une mère délirante, très projective, et envahie par des idées sexuelles. Mais là, il est assez facile de s'en rendre compte.
3. En ce qui concerne **une éventuelle fabulation**, on pourrait se dire qu'un enfant a des fantasmes œdipiens, en gros, la petite fille a du désir pour son père et envie de prendre la place de sa mère, et inversement pour le petit garçon, et que donc les déclarations des enfants concernant des actes incestueux peuvent être le résultat d'une confusion entre ces fantasmes et la réalité. Cet argument est utilisé régulièrement par des avocats, des experts, et même récemment par un magistrat dans une cour d'assises des mineurs.

   Cependant cet argument nous paraît faux théoriquement. En effet, ce qui caractérise les désirs œdipiens des enfants, c'est que s'ils sont puissants, ils

sont aussi source d'angoisse et de culpabilité. D'angoisse car l'enfant craint une rétorsion de la part du parent dont il aimerait prendre la place, de culpabilité car il aime ce parent du même sexe que lui, un petit garçon aime son père, une fille sa mère, et ils se sentent coupables d'avoir des pensées de rivalité aussi crues à leur égard. Donc **le propre des fantasmes œdipiens, c'est qu'ils sont camouflés de diverses manières** : l'enfant les refoule, et qui se souvient parmi nous d'avoir eu ces fantasmes ? Ils sont déplacés sur d'autres personnes, ils sont transformés lors des rêves, etc., mais ils ne sont jamais présentés tels quels sous forme d'accusation. Voyons-nous nos propres enfants raconter sur nous des histoires de cette sorte ? Non, alors qu'ils en inventent bien d'autres. Mais il faut reconnaître que les situations d'inceste sont tellement choquantes, disons même éprouvantes pour les intervenants si on s'identifie à ce que l'enfant a subi, que la position de doute est la plus facile à prendre [1]. En plus de ces réserves théoriques de taille, nous avons un autre élément qui nous permet de savoir si un enfant fabule, c'est la manière dont il rapporte les faits. Lorsque des faits se sont réellement produits, un enfant les rapporte d'une manière dans laquelle il exprime **une souffrance personnelle**, ce qui n'est pas le cas lors d'une manipulation ou d'une fabulation.

4. Mais il importe aussi d'apporter **une preuve positive** des actes incestueux. C'est pour cela que lorsqu'une relation de confiance est instaurée, nous sommes parfois obligés de devenir très précis dans nos questions. À ce titre, on peut dire que l'expertise est traumatique, parce qu'il faut aller une bonne fois pour toutes au fond du problème, et approcher le plus possible de la certitude. Quand on demande à un enfant si un liquide blanc coulait du zizi de son papa quand son père lui demandait de le toucher, quand on demande à une fillette de 3 ans de montrer avec des poupées les positions de son père et d'elle-même dans la baignoire lorsqu'il frottait son pénis contre sa vulve, et qu'elle décrit une position qu'un enfant de son âge ne peut pas inventer, nous sommes traumatiques, comme certains examens médicaux « complémentaires » sont traumatiques mais nécessaires pour avoir des certitudes diagnostiques. La précision de la description faite par l'enfant, des gestes, des lieux, et des pressions qu'il a subies pour qu'il se taise, sont des arguments importants, mais il est certain qu'il ne faut pas répéter un tel questionnaire.
5. Enfin, il arrive que malgré nos efforts, nous ne puissions pas être suffisamment affirmatifs sur la réalité des faits. Dans ces cas, nous essayons d'apprécier l'ensemble des relations pour comprendre pourquoi les problèmes relationnels arrivent à être posés en ces termes dans telle

famille donnée. Ainsi une jeune fille de 12 ans accusait son beau-père d'attouchements sexuels sans pénétration sur elle, avec des détails tels qu'il était difficile de penser qu'elle les avait inventés. Mais il était aussi important, lors de la confrontation avec sa mère chez laquelle elle vivait et qui niait les faits, de constater les reproches de la fille : « tu m'avais promis qu'on passerait quelques jours ensemble rien que toutes les deux, et tu ne l'as pas fait » s'écria-t-elle, indiquant alors comment elle était en permanence profondément déçue par le peu d'attention que sa mère montrait à son égard. À la limite, le problème de la véracité s'estompe alors derrière la constatation suivante : pour qu'un enfant, s'il n'est pas manipulé, porte une accusation aussi grave contre un parent, même si elle n'est pas véridique, cela signifie une détérioration telle de la relation parents-enfant qu'une séparation est nécessaire. Cependant, nous tentons toujours d'approcher au plus près de la vérité des faits.

Pour obtenir cette preuve positive, il peut être nécessaire d'utiliser la méthode mise au point par F. Hochart et A. Roussel (1997), c'est-à-dire d'admettre l'enfant en hospitalisation de jour ou à temps plein dans un service de pédiatrie ou de pédopsychiatrie. Il lui est alors proposé une relation individuelle et quotidienne avec une éducatrice ou une infirmière sous la forme d'une prise en charge d'une durée de trois quarts d'heure à une heure. C'est dans ce cadre relationnel qu'au bout de quelques jours, l'enfant parle spontanément des éventuels attouchements sexuels qu'il a subis, ou accepte d'en discuter, ou les montre au cours de jeux avec des poupées. Ainsi Carine, trois ans et demi, est restée mutique devant le psychiatre au cours de l'expertise. Ce n'est qu'au bout de dix jours en Hôpital de Jour que l'infirmière sent qu'elle peut lui poser directement la question de ce que faisait son papa avec son corps. Carine explique alors très clairement que son père lui mettait son doigt sur sa zézette, en montrant précisément son sexe. Elle ajoute que son père lui mettait son zizi sur son derrière, là aussi en montrant exactement l'endroit. F. Hochart indique que si au bout de dix jours, on n'obtient aucune réponse précise, ce n'est pas nécessaire de prolonger le temps d'observation, car on n'aura sans doute jamais de réponse plus précise [2]. Un doute persiste dans environ 10 % des situations.

Quelle est la personnalité des parents ?

1. Au niveau du père, ou du grand-père, ou du beau-père, il existe plusieurs **types de personnalité**. Nous n'en donnerons qu'un exemple. Mais il faut dire d'abord qu'arriver à commettre un inceste est un signe de perturbation de la personnalité équivalent ou supérieur au fait de taper son enfant. Beaucoup de parents auteurs de sévices le font de manière compulsive, en étant débordés, hors d'eux, presque hallucinés, alors que la plupart des parents auteurs d'inceste commettent leurs actes à froid et de manière préméditée.
   Un type de personnalité fréquent est la **structure perverse**. Le fonctionnement psychique d'un tel père se caractérise par une absence totale de culpabilité ; une manière d'utiliser l'autre comme objet sexuel, sans se soucier de lui et pour son propre plaisir ; souvent du plaisir à constater la souffrance de l'autre ; un art parfait de manipuler l'autre, par exemple en faisant croire à l'enfant que les actes incestueux sont normaux, ou qu'ils ont lieu de sa faute, ou en le menaçant de diverses manières (un tel père, même lorsqu'il est en prison, va souvent garder une emprise inquiétante sur le groupe familial) ; une capacité de nier totalement ce qui s'est passé, en se présentant comme une victime avec une telle bonne foi qu'on lui donnerait le bon dieu sans confession. C. Ballier (1997) a montré que derrière ce tableau clinique pouvaient être présents des mécanismes psychiques complexes qui ne seront pas détaillés ici. Pour quelles raisons ces pères mélangent-ils tendresse avec intimité sexuelle, pourquoi certains considèrent-ils comme normal de posséder sexuellement toutes les filles et femmes de la famille, cela dépend bien sûr de leur histoire d'enfant, à laquelle on n'a peu souvent accès car ils ne souhaitent pas en parler. Mais il est inexact et trop simple d'indiquer que tout auteur d'inceste a lui-même été victime d'abus sexuels lorsqu'il était enfant et qu'il ne fait que répéter ce qu'il a subi. De plus, un certain nombre de parents qui ont subi des abus sexuels font en sorte de ne pas les répéter sur leur enfant.
   De tels pères récidivent pratiquement **toujours** lorsque l'occasion leur en est donnée. Pour eux, **l'inceste est un plaisir irrépressible**, comme la drogue pour un toxicomane, et une telle assuétude est de mauvais pronostic.

2. **Au niveau de la mère** : Un bon nombre de mères sont au courant et laissent faire, donc elles participent d'une certaine manière au scénario incestueux, lequel les débarrasse souvent des relations sexuelles qu'elles ressentent comme une corvée.
   D'autres refusent de croire leur enfant et lui disent qu'il a rêvé. Certaines même obtiennent de leur enfant qu'il se rétracte, car leur souci est avant tout que leur mari reste avec elle ou que le scandale n'éclate pas hors de la famille. Or comme l'a indiqué S. Ferenczy, pour un enfant le déni du traumatisme subi est aussi grave que le traumatisme lui-même.
   Certaines mères prennent cependant parfois quelques précautions suite aux déclarations de leur enfant.
   D'autres mères enfin prennent ouvertement le parti de croire et de protéger leur enfant, au prix d'un renoncement à la relation avec leur mari ou concubin contre lequel il arrive qu'elles portent plainte. Ceci est un élément d'évaluation important car **c'est l'attitude maternelle qui fait en grande partie le pronostic des situations d'inceste**.

Comment en est-on arrivé là ?

4 Les enfants racontent souvent une histoire semblable : à l'occasion de contacts corporels tendres, d'une demande d'amour de l'enfant, le père ou le grand-père dénature les contacts corporels et les mêle de sexualité en demandant à l'enfant de le caresser ou en le caressant, et en lui disant que c'est le rôle d'un père d'apprendre les choses de la vie à son fils ou à sa fille et de faire son éducation sexuelle.

5 Lorsque l'enfant résiste, deux scénarios peuvent se produire.

Soit, et c'est le plus fréquent, le parent induit une culpabilité chez l'enfant en lui disant que ce qui se passe, c'est de sa faute, c'est lui qui l'a provoqué, et de toute manière, s'il en parle, personne ne le croira, c'est l'adulte qu'on croira. Ceci induit une **confusion totale chez l'enfant** : un même parent qui peut être adéquat, jouer avec l'enfant, lui faire des cadeaux, propose des choses dont l'enfant sent qu'elles sont interdites. Ce que les enfants et adolescents décrivent en expertise, c'est comment ils ont eu le sentiment de devenir confus, de ne plus savoir s'ils avaient raison ou non, et d'entrer progressivement, sans violence, dans un monde irréel, comme dans une forêt enchantée et maléfique, de se sentir en même temps élus et

envahis par la honte. Car c'est cela la force du pervers, faire en sorte que ce soit l'enfant qui se sente coupable et pas lui.

Le deuxième scénario, c'est l'utilisation de la force physique avec des menaces de violence si l'enfant résiste. Séduction et violence peuvent parfois être mêlées ou alterner.

6 Les dégâts au niveau de la personnalité de l'enfant sont difficiles à évaluer sur le moment car ce qui prime, lors du dévoilement, c'est la phase de crise. L'enfant est angoissé par crainte des représailles. En décidant de révéler les faits, il met fin « à un équilibre acquis » dans sa relation avec l'abuseur. Son entourage se montrera souvent hostile. Il a honte de l'image qu'il a de lui-même. M. Rouyer a souligné cette aggravation au moment du dévoilement avec 16 % de cas de dépressions, 6 % de tentatives de suicide, 14 % d'expressions de sentiment de culpabilité. Seulement 37 % des victimes expriment un sentiment de soulagement (A. Criville).

7 Les effets au long cours concernent plus le thérapeute que l'expert. Comme thérapeute d'adultes, nous constatons les dégâts impressionnants entraînés par l'inceste sur certaines personnes : échec sexuel et sentimental pendant toute leur existence, sentiments de dépression et de honte chroniques, épisodes d'angoisses importants au moment où les enfants atteignent l'âge auquel le parent a subi l'inceste, etc. L'inceste n'est pas qu'un acte sexuel interdit, c'est **une des formes du meurtre psychique**, et pour son plaisir personnel, l'agresseur gâche l'existence d'un être humain.

Quel aménagement relationnel est-il possible entre l'enfant et le parent abuseur ?

8 **Si l'enfant doit être protégé rapidement après la révélation**, par contre il faut prendre le temps d'évaluer la situation. La situation apparaît comme une urgence pour l'adulte qui apprend les faits, mais en réalité, le plus souvent, elle durait depuis longtemps. Cette évaluation est d'autant plus délicate que les sentiments de l'enfant à l'égard du parent abuseur peuvent évoluer une fois passée la situation de crise. Deux registres sont séparés judiciairement, mais liés dans

l'esprit de l'enfant, le pénal, et le civil, c'est-à-dire la décision du juge des enfants. L'inceste est à la fois une affaire criminelle et un problème éducatif (A. Criville). Ces deux aspects sont liés car la sanction pénale, qui n'a rien à voir avec le domaine de l'expertise, est un des pivots de l'évolution des relations entre le parent et l'enfant. La négation des faits par le parent rend difficile un certain niveau de réconciliation. Certains adolescents disent leurs souhaits que le parent avoue pour pouvoir en partie lui pardonner. Le pire, c'est le classement sans suite, le non-lieu par insuffisance de preuves. L'enfant ne peut comprendre cela que comme une négation de la gravité de ce qu'il a vécu (A. Criville). Et il est dramatique que la justice française prononce fréquemment un non-lieu pour les actes incestueux avec ou sans viol commis sur les enfants de moins de 3-4 ans, en argumentant que la parole d'un enfant de cet âge n'est pas crédible, quelle que soit la validité de l'argumentation de l'expert.

9 **Au niveau éducatif** :

- Soit l'enfant est terrifié par son père, ou dégoûté, et il demande à ne plus le revoir. Il est alors préférable d'accepter sa demande et d'attendre qu'il assouplisse éventuellement sa position.
- Soit l'enfant exprime un lien d'amour avec son père et souhaite le revoir malgré ce qui s'est passé. Nous proposons alors des rencontres protégées sous forme de visites médiatisées en présence d'une tierce personne, jusqu'à ce que l'enfant soit capable de se défendre psychiquement d'une éventuelle nouvelle proposition incestueuse. Un autre risque en l'absence de tiers, est que la modalité de lien incestueuse risque de se maintenir, l'enfant tentant de la sorte de maîtriser le traumatisme. Ainsi une fillette de 6 ans, autorisée à rencontrer son père à la prison sans la présence d'un tiers, relevait sa jupe et lui montrait sa culotte en s'excitant.

10 Enfin, si la mère s'est séparée de son mari et paraît capable de protéger son enfant par rapport à lui, l'enfant peut continuer à vivre avec elle, sinon il n'existe que le placement de l'enfant comme solution.

11 Nous sommes très dubitatifs sur les résultats des thérapies familiales dans les situations d'inceste et sur les possibilités de changement psychique des parents qui commettent de tels actes. Je n'ai vu qu'un père changer en 22 ans de pratique, et sa démarche était

exceptionnelle, puisque 1 an après être sorti de prison, il est venu me demander une psychothérapie individuelle, sans aucune pression judiciaire. J.-Y. Hayez (1997) indique que moins de 50 % des parents abuseurs sont motivés pour une demande thérapeutique, et que le pronostic dépend de la souffrance personnelle du père. Les travaux de C. Ballier et B. Savin en milieu carcéral semblent montrer qu'avec des moyens lourds et des équipes très motivées, on peut cependant obtenir certaines évolutions favorables de la personnalité de l'abuseur.

12 Le ton de ce petit article est volontairement un peu sec. Il ne s'agit pas d'une réflexion sur l'inceste, qui devrait être beaucoup plus élaborée. Il montre surtout la place de l'expert dans cette situation. L'expertise a un certain tranchant, elle doit fournir au juge des éléments d'aide à la décision même si elle doit être la plus explicative possible sur les mouvements psychiques en jeu chez les différents protagonistes, et à ce titre, il nous semble préférable qu'elle soit effectuée par des praticiens ayant une expérience psychanalytique suffisante.

BIBLIOGRAPHY

Ballier C., 1997. « Agresseurs sexuels : psychopathologie et stratégies thérapeutiques », in *Le traumatisme de l'inceste*, sous la direction de M. Gabel, S. Lebovici, P. Mazet, PUF.

Ballier C., Savin B., 1997, « Processus thérapeutique et changement en milieu carcéral », in *Le traumatisme de l'inceste*, sous la direction de M. Gabel, S. Lebovici, P. Mazet, PUF.

Criville A., Deschamps M., Ferret C., Sittler M-F., 1994, *L'inceste. Comprendre pour intervenir*, Dunod.

Hochart F., Roussel A., 1997, *L'hôpital face à l'enfance maltraitée*, Éd. Karthala.

Rouyer M., 1992, « Les enfants victimes, conséquences à court et moyen terme », in *Les enfants victimes d'abus sexuels*, sous la direction de M. Gabel, PUF.

Yuille J., 1992 « L'entrevue de l'enfant dans un contexte d'investigation et d'évaluation systématique de sa déclaration », in *L'enfant mis à nu. L'allégation d'abus sexuels : la recherche de la vérité*, sous la direction de H. Van Gijseghem, Édition du Méridien.

NOTES

1 J'ajouterais à cela une remarque concernant l'expérience de J. Bigras, psychanalyste canadien qui a suivi en psychothérapie beaucoup d'adolescentes ayant subi un inceste. À la première adolescente qu'il a prise en charge, il a proposé des interprétations allant dans le sens d'une acceptation de l'inceste par sa patiente car cela lui permettait de réaliser ses désirs œdipiens, et elle s'est suicidée peu après. Suite à cet échec, il a commencé ses psychothérapies en indiquant à ses patientes qu'elles étaient avant tout une victime, victime de la maladie psychique grave d'un adulte.

2 Pour une revue complète des critères de « validité » de la parole de l'enfant, cf. J. Yuille, 1992.

AUTHOR

Maurice Berger
Professeur associé de psychopathologie de l'enfant à l'Université Lyon 2
IDREF : https://www.idref.fr/026720434
ISNI : http://www.isni.org/0000000121192046
BNF : https://data.bnf.fr/fr/11891394

Interview

Chômage et travail social en Pologne et en France

L'institutionnalisation

Odile Carré

TEXT

Canal Psy : Votre ouvrage [1] résulte d'une longue coopération entre Lyon 2 et Lodz. Pouvez-vous rappeler l'histoire de cette coopération et la place qui a été la vôtre ?

Odile Carré : L'université Lyon 2 et l'université de Lodz ont passé de longue date des accords de coopération, plusieurs Facultés ou Instituts ont été concernés, notamment la Faculté des Sciences Économiques, la Faculté des Lettres, l'Institut de Psychologie et d'autres secteurs. À l'Institut de Psychologie, les échanges se sont développés dans un premier temps entre la chaire de gérontologie et la chaire de pédagogie sociale de l'université de Lodz et le département de psychologie sociale, dont H. Reboul et moi-même ; plusieurs enseignants ont également fait des séjours à Lodz, participé à des colloques, apporté leur contribution aux enseignements, dont P. Fustier, A.-N. Henry, M. Cornaton, J. Gaucher. Par ailleurs, nous avons à plusieurs reprises accueillis des enseignants de la Faculté des Sciences et Pratiques de l'Éducation que Madame E. Marynowicz a créée et où se situent les deux chaires que je viens de citer. Le désir de réaliser un travail de recherche commun résulte des rencontres successives et des interrogations qui y ont été soulevées.

Canal Psy : Quelle problématique a organisé cette recherche ?

Odile Carré : Je rappellerai tout d'abord les changements auxquels les deux pays ont été confrontés au cours de cette période : la fin du régime socialiste en Pologne, et pour les Polonais l'avènement d'un nouveau système économique à l'intérieur duquel l'État ne garantissait plus un emploi à chaque citoyen, tandis que, du côté français nous avions à faire face à une extension du chômage jusqu'alors inconnue. Il s'agissait pour les travailleurs sociaux polonais d'une situation nouvelle, sans précédent puisque la plupart n'avaient

connu que le régime socialiste. On se rappellera un système d'emploi régi par des centres régionaux de statistiques, lesquels répartissaient les travailleurs dans les entreprises en fonction de critères préétablis. Or, le nombre de chômeurs, voire de chômeurs de longue durée augmentait sans cesse en Pologne, en relation avec la création et l'évolution des entreprises. Du côté français, la rareté des offres d'emploi, l'absence prolongée de travail aboutissait, et nous le savions, à plus ou moins long terme, à l'exclusion sociale avec des conséquences graves pour le sujet, sa famille et l'environnement social. Face à ce qu'on appelle aujourd'hui une psychopathologie sociale, les travailleurs sociaux chargés de la mise en œuvre d'actions de réinsertion sociale éprouvent un sentiment d'impuissance, voire un sentiment d'échec. Bien que les problématiques nationales aient été différentes, il nous a semblé qu'un certain nombre de points pouvaient être utilement discutés entre les chercheurs des deux pays et orienter la formation des travailleurs sociaux. C'est ainsi que nous nous sommes donné comme objectif d'effectuer une approche comparative du traitement social du chômage en France et en Pologne.

Canal Psy : Que désigne le terme de pédagogie sociale ?

Odile Carré : En tant que discipline, la pédagogie sociale, est à la fois très proche, mais différente de la psychologie sociale. Le développement de la pédagogie sociale peut être localisé au centre de l'Europe (Allemagne, Pologne, Pays Baltes, Russie, Slovaquie) il est concomitant du développement des mouvements sociaux au début du XX^{e} siècle et de la naissance du travail social. La pédagogie sociale a pour objectif d'assurer la formation universitaire des travailleurs sociaux (1er, 2^{e}, 3^{e} cycle). Un axe central d'orientation philosophique organise en quelque sorte une approche pluridisciplinaire des problématiques. Le champ de la discipline recouvre celui des politiques sociales et des pratiques qui s'y rattachent. Ses objets se rapportent à l'étude de la place et du développement du sujet dans sa vie familiale, sociale, culturelle, à l'étude des logiques institutionnelles et des formes d'intervention du travail social. De plus, en Europe centrale, la notion de travail social s'élargit à d'autres professions telles que les enseignants, les éducateurs divers ou les animateurs socio-culturels. Elle est donc différente de ce que nous désignons habituellement par ces termes.

Canal Psy : Comment vous êtes-vous organisés ?

Odile Carré : Le groupe de recherche a été formé à l'origine par huit enseignants-chercheurs, professeurs ou maîtres de conférences en France et en Pologne, plusieurs personnes se sont jointes à nous, des groupes d'étudiants et des professionnels avec lesquels nous avons travaillé dans les deux pays. Un long moment a été consacré à l'élaboration d'une problématique commune, moment pendant lequel nous avons dû reformuler pour les préciser des notions élémentaires ou des définitions. Ainsi en a-t-il été de : travail, chômage, emploi. Nous avons ensuite dégagé un axe commun, puis décidé de travailler avec les méthodes qui nous étaient propres à cause de l'hétérogénéité des appartenances disciplinaires (pédagogie sociale, psychologie clinique et sociale, sociologie, économie). Les échanges se sont poursuivis pendant trois ans au cours de rencontres bisannuelles, au fur et à mesure de l'avancement du travail, avant de donner lieu à publication.

Canal Psy : Quelles sont les lignes de force de l'équipe polonaise ?

Odile Carré : Le groupe polonais a abordé la question du chômage dans la région de Lodz. C'est une approche globale qualitative et quantitative qui porte sur l'étude de la population des chômeurs et sur les difficultés relatives au traitement social du chômage.

Canal Psy : L'équipe française s'est centrée sur le chômage des jeunes de 16 à 25 ans. Quels sont les aspects essentiels que ces nouvelles approches du chômage font apparaître ?

Odile Carré : Le groupe français s'est en effet davantage préoccupé du problème posé par les 16/25 ans sous ses différents aspects, notamment la construction de l'identité de ces jeunes en dehors du monde du travail, les difficultés rencontrées lors de l'accompagnement psychologique et social d'une population vivant sans projet, de petits boulots. Elle a analysé les besoins en formation et les méthodes les plus adaptées à cette population.

Canal Psy : Quelles sont les retombées théoriques et pratiques de ces diverses recherches ?

Odile Carré : Les retombées théoriques et pratiques sont relatives à l'apport de la recherche quant à la modification des méthodes de

travail social. Dans les deux pays, et en particulier en France, les chercheurs sont également des praticiens. Le travail de recherche s'élabore à partir du terrain, le terrain sert de point d'appui et de référence à leurs interventions. Dans la mesure où le travail de recherche interroge les fondements institutionnels, il concourt à une meilleure appréhension des pratiques sociales et cliniques. Il se diffuse également dans le cadre de la formation des psychologues ou des travailleurs sociaux auxquels les chercheurs participent régulièrement. En tant que chercheurs, nous avons fait une expérience irremplaçable résultant d'un contact enraciné entre nos deux Universités. Les échanges ont été stimulants et d'une grande richesse, mais il a cependant fallu surmonter des difficultés relatives à la langue, à la construction du sens, à la définition des concepts ou des méthodes de travail, à la différence culturelle.

Canal Psy : Quelles pistes se dégagent pour la poursuite de cette coopération entre Lyon 2 et Lodz autour de la question du chômage ?

Odile Carré : De nouvelles problématiques se forment au fur et à mesure que le travail avance. Les collègues polonais souhaitent approfondir leurs travaux en direction des méthodes de recherche en travail social. C'est ce que vont poursuivre avec eux des collègues du département de psychologie sociale. Par ailleurs, l'évolution des 16/25 ans demeure un problème préoccupant dans plusieurs pays européens. Un autre groupe de travail s'est constitué autour de cette thématique et a sollicité un financement européen.

Canal Psy : Maintenant que s'ouvre pour vous, avec la retraite, une autre manière de vivre, plus de disponibilité en temps, quels sont vos projets ?

Odile Carré : Le temps de la retraite s'ouvre en effet depuis peu, tout d'abord, je voudrais dire merci aux étudiants pour ce qu'ils apportent de vie et d'enthousiasme, leur souhaiter un bel avenir… Le temps d'une pause, il me reste encore beaucoup de choses à réaliser et à découvrir.

NOTES

1 Odile Carré, Ewa Marynowicz et col., *Chômage et travail social en Pologne et en France. L'institutionnalisation*, Lyon, PUL, 1999, 279 p.

AUTHOR

Odile Carré
IDREF : https://www.idref.fr/035609966
ISNI : http://www.isni.org/0000000039239546
BNF : https://data.bnf.fr/fr/13324308

Hommage

Quand la plume glisse…

Pour Odile Carré

Annik Houel and Nadine Decourt

TEXT

Paroles de femmes entre Provence et Presqu'île. Paroles envolées, et qui, grâce à Odile, pourront poursuivre leur vie de douceur, de splendeur, comme les pratiques du hammam et bien d'autres encore… Car l'initiative de ce salon de littérature orale qui réunit onze femmes maghrébines et laotiennes pour une action de formation par alternance « Contes et récits de la vie quotidienne » revient à Odile. La conversation conteuse n'eût pas eu lieu sans l'écoute attentive d'une universitaire qui savait aussi réveiller les accents du terroir, elle n'eût pas eu lieu sans cet art de tresser le « cadre » et le « processus » pour que naissent le sourire et le verbe, pour que se marient les berceuses de langue mhong, kabyle, chaouïa et française.

De ce groupe éminemment interculturel, Odile a tenu et publié chronique (L'Harmattan, 1997). *Verba volant, scripta manent*, les images circulent aussi : costumes de soie essayés dans l'entre-deux contes, broderies refuges d'oiseaux pour dire la cruauté des camps, les torpeurs de l'après-midi (mais réveille-toi, Hassiba), les rires de malice et tous les rituels du café et du thé pour ouvrir les répertoires, oui, un grand coup de chapeau à Odile, d'un chapeau mytho-poétique, à mille et une voix de plumes.

Nadine Decourt
Maître de conférences, IUFM de Lyon

1 Qui d'autre pouvait mieux présenter Odile Carré, si ce n'est sa complice en contes ? J'ai pris le parti de présenter ce texte si poétique pour illustrer le travail que notre collègue a pu faire sur le terrain, et qui nous introduit ainsi au travail qu'elle a entrepris à l'Université dans ce domaine encore neuf à l'époque de la Psychologie Interculturelle.

2 Nadine Decourt le souligne, la réflexion théorique effectuée à partir de ce groupe a donné lieu à publication, publication dans laquelle on peut lire ce superbe conte auquel Nadine Decourt fait référence : *Réveille-toi Hassiba*, « conte de mensonges inventé par le groupe ».

3 Faire le lien entre l'Université et le terrain a toujours été le souci d'Odile Carré, puisqu'elle soutient sa thèse en 1985 sous la direction de René Kaës sur le thème de « Formation des représentations sociales, transformation des pratiques », à partir déjà de son expérience des groupes. Elle continue ensuite de travailler sous la houlette de René Kaës, sa préoccupation étant celle du fonctionnement psychique des groupes, quelle que soit la culture ou plutôt les cultures qui s'y expriment, puisque les groupes qu'elles constituent sont composés de femmes immigrées des quatre coins de la terre. Ces femmes lui rappellent, avec leurs chants, leurs contes, leurs gâteaux, leurs cadeaux, les sons et les senteurs de son enfance méditerranéenne, et Odile se sentit sans doute moins exilée dans cette chaleur aux accents maternels.

4 Odile Carré est en effet née dans les hauteurs du Vaucluse, et après de sages études, devient conseillère agricole dans les années soixante. Elle assure rapidement une responsabilité d'animation nationale auprès de la Fédération nationale des groupements de vulgarisation et de progrès agricole à Paris. Pour assouvir sa soif de savoir, elle entre alors au laboratoire de psychosociologie et d'ethnologie de Paul Chombart de Lauwe, et sort diplômée de la prestigieuse École des Hautes Études en Sciences Sociales en 1980. Entrée à l'université par la Formation Continue, elle est responsable du Diplôme Universitaire de Pratiques sociales (le DUPS) avant d'être rattachée comme maître de conférences à l'Institut de Psychologie dans le département de Psychologie sociale. Grâce à ces expériences, elle nous permettra de ne pas perdre le contact avec les sociologues (après la séparation de l'ancienne UFR commune en deux facultés,

une de Psychologie et une de Sociologie), en particulier avec la création d'un Diplôme Universitaire « Médiation, Interculturalité, Développement social », le DUMIDS. De même pour les contacts avec de nombreux organismes de terrains, comme le FAS, Inter-Services Migrants, etc., contacts au combien précieux qu'elle nous lègue pour la bonne marche du nouveau DESS (de Psychologie des Liens sociaux et des Relations interculturelles) pour lequel elle a tant œuvré.

5 L'importante collaboration qu'elle a menée avec l'Université de Lodz, en Pologne, grâce à son patient travail de liens entre des institutions souvent très lourdes, qui a déjà donné lieu à plusieurs échanges et colloques, va heureusement pouvoir se continuer et encore s'élargir. La réflexion menée sur le traitement social du chômage et les interrogations en termes de pédagogie sociale tels qu'ils sont posés en Pologne sont riches d'enseignement pour nous, dans leur façon différente d'aborder des problèmes communs. Là encore la sensibilité interculturelle d'Odile Carré a fait œuvre.

6 Au nom de toute l'équipe de Psychologie sociale, merci Odile !

7 Et pour finir l'histoire : Elle prit sa retraite, et eut beaucoup de petits-enfants. Jusqu'à 95 ans, aussi belle et jeune qu'Hassiba.

8 Je ne doute pas qu'ils entendent de beaux contes, comme celui-là.

APPENDIX

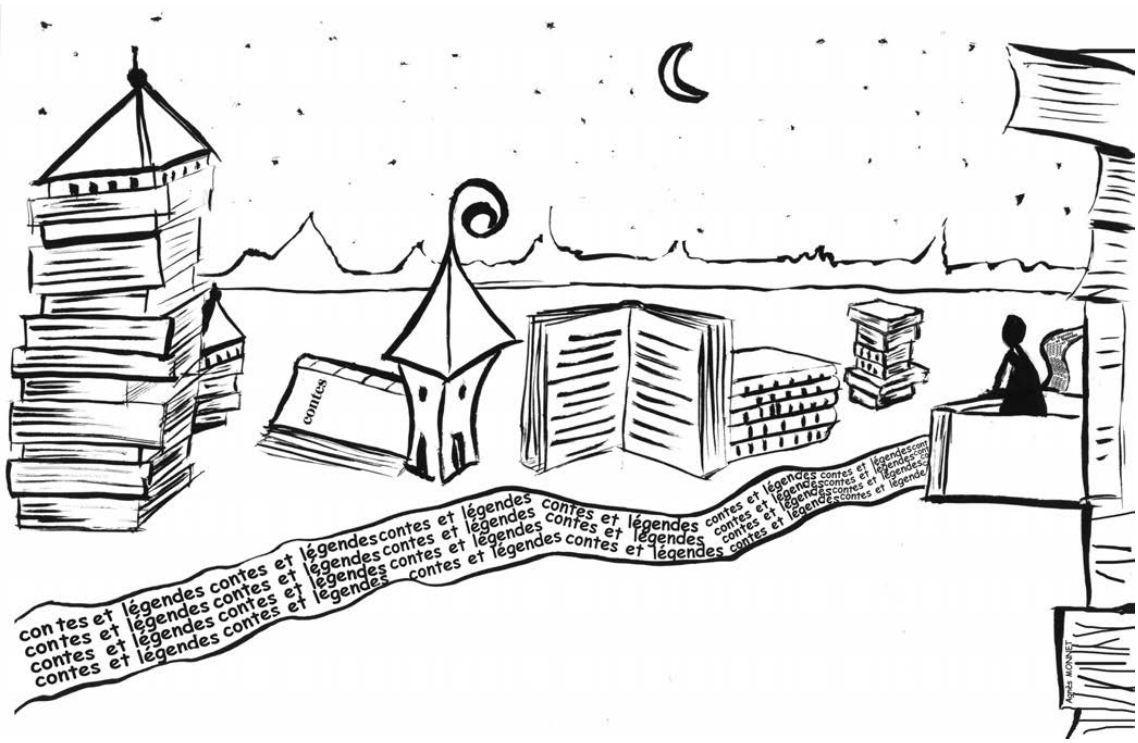

« Réveille-toi Hassiba

En Amérique, au parc Walt Disney, Donald rencontra Hassiba et lui dit : Réveille-toi Hassiba ! J'aimerais bien faire la connaissance de tes copines du vendredi !

Elle lui répond : très bien, tu peux venir. Alors Donald mit les chaussures de Fatima et s'envola. Il traversa l'Atlantique… il atterrit à Vaulx en Velin d'où il vint à pied en 5 minutes. Le groupe de femmes lui dit : Écoute-nous, nous allons te raconter une histoire.

Il était une fois, un homme si gros qu'il tenait dans un dé à coudre et mangeait avec le chas d'une aiguille. Il avait un frère si grand qu'il touchait le plafond. Lorsqu'il se promenait dans la campagne, il rencontrait souvent un serpent qui, avec ses oreilles de lapin, galopait entre ciel et terre.

Réveille-toi Hassiba !

Le géant, un jour, mangea des courgettes, ce qui fit pousser un jardin sur sa tête. Dans ce jardin, se trouvait un poulailler. Dans ce poulailler, une poule allaitait ses petits. Leur père était un lion qui portait des oreilles de lapin.

Le géant alla au marché vendre ses courgettes. Tous ceux qui en achetèrent, en mangèrent, et tous se retrouvèrent avec un jardin sur la tête. Et la terre

était pleine de gens qui portaient un jardin sur la tête.

Après avoir fait ses affaires au marché, le géant partit se coucher. Le lendemain, il se réveille dans un autre pays.

Réveille-toi Hassiba !

Dans ce pays, les gens n'avaient pas de jardin sur la tête. Pourtant, il rencontra un nomade qui guidait son chameau, dans les sacs de sel, des fleurs avaient poussé.

En poursuivant son chemin, le géant rencontra une jeune femme attachée à un arbre. Il lui demanda : Qu'est-ce que tu fais là ? Elle lui répondit : Donne-moi un miroir. Pourquoi veux-tu un miroir ? Elle lui dit : Est-ce que j'ai encore des cheveux blancs ? Je suis vieille, j'ai 95 ans. mais le géant lui répondit : Ce n'est pas vrai, tu es belle et jeune. La jeune femme lui dit : Ah ! que je suis fière d'être belle et jeune. Si tu veux devenir jeune, détache-moi, et prends ma place.

Réveille-toi Hassiba !

La jeune femme prit la route. Sur son chemin, elle rencontre un coq très beau et tombe amoureuse parce qu'il n'avait plus de plumes sur le corps. Ils se marièrent et furent heureux.

Réveille-toi Hassiba !

Un jour, la belle-mère de la jeune femme tombe à la rivière et commence à s'éloigner dans le sens inverse du courant. Un homme qui passait par là demande à la jeune femme : pourquoi ne fais-tu rien pour cette vieille ? Va la chercher. - Ce n'est pas possible, je ne peux pas aller la repêcher. L'homme lui demande : Mais comment se fait-il qu'elle s'éloigne à contre-courant ? À quoi la jeune femme répond : Oh… avec son caractère…

Réveille-toi Hassiba !

Et la belle-mère s'éloignait de plus en plus. Elle arriva dans un pays inconnu et s'en fut s'échouer sur une rive. Elle aperçut une aveugle qui tissait la laine, un infirme qui sautait sur un toit. Un muet racontait des histoires, des sourds l'écoutaient.

En sortant de l'eau, elle vit un arbre qui pleurait. Pourquoi pleures-tu ? dit-elle. L'arbre répondit : C'est l'été et j'ai froid, car mes feuilles sont tombées.

Et moi je m'en revins. Réveille-toi Hassiba ! »

Production du groupe interculturel

AUTHORS

Annik Houel
IDREF : https://www.idref.fr/058615156
ISNI : http://www.isni.org/000000002268757X
BNF : https://data.bnf.fr/fr/13091490

Nadine Decourt
IDREF : https://www.idref.fr/031786553
ISNI : http://www.isni.org/0000000108913750
BNF : https://data.bnf.fr/fr/12293726